

Les réseaux sociaux pour l'action syndicale

Les réseaux sociaux font désormais partie des usages personnels et professionnels. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils aident à la visibilité des actions engagées. En tant que militant et/ou représentant de votre collectif, vous portez publiquement un message au nom de l'organisation syndicale. Outils d'information et de diffusion privilégiés, l'usage de ces différents réseaux doit être maîtrisé pour une communication efficace et respectueuse des valeurs CFDT.



PUBLIC

- Responsables de syndicats et responsables interprofessionnels
- Responsables et chargés de communication au sein de syndicat, section syndicale ou structure interprofessionnelle



PRÉREQUIS

- Maîtriser les bases de l'informatique et de la navigation web.
- Créer au préalable des comptes sur les réseaux sociaux.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe
- Tutoriels vidéo



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Un smartphone



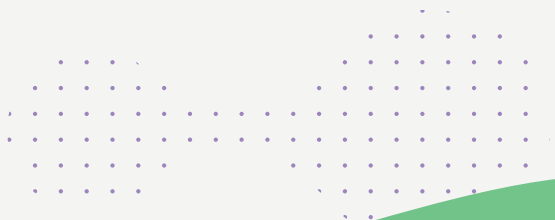
OBJECTIFS

- Se servir des réseaux sociaux pour l'action syndicale.
- Comprendre les enjeux d'une stratégie de communication et de mobilisation par les réseaux sociaux.



PROGRAMME

- Découverte des réseaux sociaux, leurs statistiques et leurs usages : présentation et principes de base
- L'utilisation des réseaux sociaux pour s'informer et organiser une veille
- La mobilisation de son réseau
- L'annonce ou le partage en direct de ses actions syndicales : diffusion de messages, photos, vidéos
- La préparation et l'organisation de sa stratégie de communication



DURÉE
2 jours
1 jour + 1 jour



TARIF



- 500 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DATES ET LIEUX

- 23 mai 2025, Erdevén (56)
- et 7 octobre 2025, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •